

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2013 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Sylvain PICOUET, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Bernard BORDE et Catherine ROTA.

Absent(s) : Marie-Rose PETIT ayant donné pouvoir à Catherine ROTA et Angélique DONDEYNE/LEONARD ayant donné pouvoir à Simone MANGEON.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

I. PETIT EQUIPEMENT POUR LE CPI

Mme MANGEON laisse la parole à M. DAUTEL.

M. DAUTEL a demandé 2 devis concernant du petit équipement pour le CPI (film plastique bâtiment, enrouleur, couteau de sécurité automatique, pince universelle...), le premier d'un montant de 114.84 € HT (BigMat) et le deuxième d'un montant de 184.60 € HT (Bricoman), matériel nécessaire en cas de tempête pour protection de toitures.

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité les 2 devis et mandate Mme le Maire pour la signature.

II. TAUX DES 4 TAXES

Taux	Pour	Contre	Abstention
2 %	8	3	0
3 %	2	9	0
4 %	1	10	0

VU l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

Taxe d'habitation	18,97 %
Taxe foncier bâti	12,32 %
Taxe foncier Non bâti	42,11 %
CFE	20,68 %
(Compensation Foncière des Entreprises)	

III. TEOM

Le Conseil Municipal a voté la somme de 45 000 € à l'article 7331

Les bases prévisionnelles étant de 373 047 €

Le taux de la taxe EOM est fixé pour 2013 à 12,06 %

IV. SUBVENTIONS

Les subventions pour 2013 ont été attribuées comme suit :

ADMR de Collemiers et des environs	200.00 €
A.S.E.A.M.A.S	50.00 €
Club de l'Espoir de Gron/Collemiers	250.00 €
Sapeurs-Pompiers	1685.70 €
Les Majorettes	400.00 €
MFR de GRON	100.00 €
Les Chasseurs	100.00 €

* Les associations participent à l'achat du barnum soit 1 036.95 € TTC (montant de 207.39 € arrondi à 200 €). Cette somme sera déduite cette année du montant alloué. (Sapeurs-Pompiers, Gardons nos petits Colombariens, les majorettes, les Jardiniers d'Yvonne)

Les associations Gardons nos petits Colombariens et les Jardiniers d'Yvonne demandent cette année l'annulation de la subvention, leur budget étant excédentaire.

V. ACHAT CASQUES POUR LE CPI

Les pompiers ont acheté 10 casques pour un montant de 2 057.12 €, après discussion le Conseil est d'accord pour régler la totalité de la facture (Contre : 0, Pour : 11)

Ceux-ci seront payés sur plusieurs années, après concertation, le Conseil propose 3 ans.

Après délibération, le Conseil accepte de participer pour la totalité à l'achat des casques, ce montant sera comptabilisé dans la subvention allouée aux pompiers chaque année.

VI. ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Mme MANGEON présente les deux devis reçu du Garage VALENTIN André

- Débroussailleuse ECHO SRM 510ES :
Pour le prix tarif TTC de 949 € moins reprise 200 € soit 749 € TTC
Prix remise accordée pour Commune soit 710 € TTC
- Débroussailleuse ECHO SRM 580 :
Pour le prix tarif TTC de 1085 € moins remise promo soit 859 € TTC
Prix remise accordée pour Commune soit 791 € TTC

Après délibération le Conseil valide le devis n° 2 d'un montant de 791€ TTC

VII. VOTE DES BUDGETS

Le budget COMMUNE s'équilibre à 495 775.87 € en fonctionnement et 161 608.38 € en investissement.

Le budget EAU s'équilibre à 152 034.22 € en fonctionnement et 180 579.77 € en investissement.

Les membres du Conseil votent les budgets COMMUNE et EAU à l'unanimité.

VIII. SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Mme MANGEON présente le courrier reçu le 4 mars 2013 de M. PIRMAN (Président de la Communauté de Communes du Sénonais). Elle explique que lors de la réunion du 24 février 2013 à la Chambre de commerce et d'Industrie, il avait été convenu de proposer au Préfet un périmètre de SCoT qui couvrirait l'arrondissement de Sens. Une délibération avait été prise par la commune le 26 avril 2012.

Depuis au vu des compétences de la Communauté de Communes du Jovinien et de son territoire, le périmètre de l'arrondissement ne peut être proposé. Une nouvelle délibération doit être prise en faveur d'un SCoT plus étendu et dont le périmètre comprendrait :

- les communes de l'arrondissement de Sens ;
- les communes de la Communauté de communes du Jovinien qui ne font pas partie de l'arrondissement ;
- la commune de Villevallier, totalement enclavée entre les précédentes.

Ce scénario est conforme à la volonté déjà exprimé de la Communauté de communes du Jovinien qui a délibéré le 28 février dernier pour proposer son rattachement au périmètre du SCoT du Nord de l'Yonne.

Après délibération, le Conseil accepte la proposition de périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au Préfet.

La séance est levée à 23h00. Prochaine réunion de Conseil le jeudi 02/05/2013